

Observatoire des centres de santé

Journée nationale des représentants des centres de santé en CPR et CPD

PARIS – 22 mars 2016

Contexte

- ▶ La loi du 10 août 2011 → obligation au Gouvernement de produire chaque année un rapport au Parlement sur « les efforts engagés par les ARS en matière de recomposition de l'offre hospitalière ».
- ▶ Nécessité de disposer d'un recensement partagé avec les ARS des opérations de recomposition et de coopération entre structures de l'offre de soins.

=> développement d'un observatoire des recompositions (mise en œuvre par l'ATIH), portant sur :

- les différentes opérations de recomposition, de coopération (GCS / CHT)
- les structures d'exercice coordonné (maisons de santé, pôles de santé, centres de santé) et de coordination des soins (les réseaux)
- la télémédecine

Les objectifs de l'observatoire des restructurations

- ▶ Assurer le suivi des structures et formes de restructuration de l'offre de soins (hospitalière et ambulatoire)
- ▶ Faciliter le pilotage national et régional
- ▶ Disposer d'informations fiables
- ▶ Favoriser le partage des connaissances
- ▶ Constituer un outil de communication (restitution des données)

La structuration de l'observatoire des recompositions

- ▶ Une structure à plusieurs onglets thématiques et une montée en charge progressive :
 - Observatoire des MSP = précurseur (lancé mars 2012)
 - Observatoire des GCS et CHT (lancé juin 2013)
 - Observatoire des centres de santé (travaux en cours)
 - Observatoire de la télémédecine (à venir)
- ▶ Une plateforme de collecte et une plateforme de restitution développées par l'ATIH
- ▶ Restitution sous forme de cartographies, tableaux de bord, etc. (travaux en cours)

Modalités de recueil de recueil des informations

- ▶ Import des données existantes
 - saisie par les ARS / CNAMTS...
- ▶ Un recueil des données auprès des structures
 - En cohésion avec les pièces à fournir dans le cadre de l'accord national
- ▶ Mise en concordance avec le contenu et le rythme de l'accord national
 - Le rapport d'activité est là !

Les informations recueillies pour les CdS

- ▶ Informations à caractère général
 - Éléments identification / zone d'implantation
 - *statut / caractéristiques de fonctionnement...*
 - Activités, accessibilité
- ▶ Professionnels et partenariats
- ▶ Financements
 - Rémunérations forfaitaires accord national
 - autres financements – ex : FIR, Datar et ville

La plateforme de l'observatoire pour saisie du rapport d'activité

- ▶ Support de saisie des engagements et pièces justificatives
 - Opérationnalité – avant février 2017 !
- ▶ Accès par les centres à leurs données pour produire leur « rapport d'activité »
 - A tester durant l'été...

Accès aux informations de l'observatoire

- ▶ **Accès à la plateforme collecte**
 - Les ARS en tant que lecteurs de tous les champs et contrôleurs de leur propre région
 - Les contributeurs à l'observatoire et leurs opérateurs (ministères de la santé et de la ville, CNAMTS, DATAR), en tant que lecteurs de tous les champs
- ▶ **Accès à la plateforme restitution**
 - Outre les ARS et les institutionnels, il est prévu d'ouvrir l'accès de la plateforme restitution à des partenaires extérieurs (fédérations, collectivités territoriales, etc.) et plus largement au grand public selon des modalités à définir après concertation

Vigilance

- ▶ Les gestionnaires de centres de santé demande à participer à la gouvernance du suivi de l'observatoire
 - L'enjeu des informations liées à la rémunération est essentiel
 - Les études et analyses doivent se faire en concordance avec les organisations gestionnaires
 - *Les données sont fournies par les centres de santé*
- ▶ Les opérateurs ; ministère – ARS et CNAMTS n'ont pas les mêmes objectifs à travers cet observatoire

Un outil nécessaire

- ▶ Nous avons besoin d'une lisibilité partagée de ce que sont les centres de santé et de ce qu'ils font.
- ▶ Une base de données structurée et « officielle »
 - Pour communiquer sur les centres de santé...